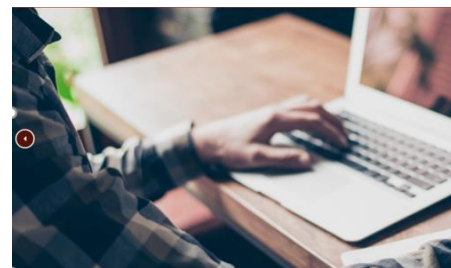
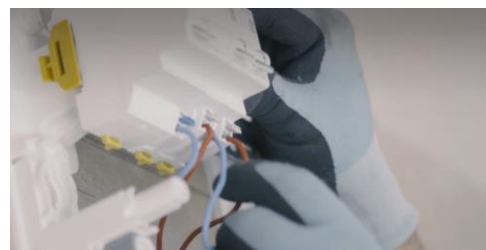
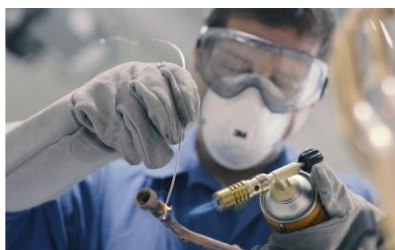


LIVRET D'ACCUEIL APPRENANT



Bienvenue

à l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat !

Vous venez de vous inscrire à un parcours de formation

Proposé par notre organisme de formation et CFA, nous vous en remercions.

Ce livret a pour objectif de vous apporter les informations nécessaires au bon déroulement de votre formation :

- 1) **Présentation de notre école**
- 2) **Présentation de nos locaux**
- 3) **Une équipe pédagogique à votre écoute**
- 4) **Les moyens et ressources pédagogiques**
- 5) **Modalité des examens/ jury - de validation du Titre Professionnel - Agent de Maintenance des Bâtiments**
- 6) **Les ressources pédagogiques consultables pendant la formation :**
- 7) **Accompagnement des publics en situation de handicap**
- 8) **Accès**
- 9) **Vos contacts**
- 10) **Complément d'information destiné aux apprentis en contrat d'apprentissage**
- 11) **Le règlement intérieur**

1) Présentation de notre école : un organisme de formation et CFA dédié aux métiers de l'habitat

Créé en 2011 notre organisme de formation en Yvelines (78) forme des particuliers et professionnels aux métiers du domaine de la rénovation, de l'entretien et de la maintenance de l'habitat tourné vers le développement de compétences et l'employabilité.

Notre organisme de formation a lancé son CFA en 2020 convaincu que l'apprentissage est une voie d'excellence pour l'intégration des jeunes et une vraie réponse aux objectifs de compétitivité des entreprises.

Nos indicateurs et chiffres clés 2022 :

213 candidats de l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat à Poissy ont passé un certificat de compétence professionnel (CCP) du Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments *.

93.4% de taux de réussite au Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments et ses CCP **.

2% de taux d'abandon ***

Note de satisfaction 2022 : 4.5 / 5 ****

Taux d'insertion 2019-2022 : 91 % *****

* Source Bilan pédagogique 2022

** source : Taux de réussite aux examens en 2022, sur la base 213 candidats de l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat ayant passé un certificat de compétence professionnel (CCP) du Titre Professionnel d'Agent d'Entretien du Bâtiment, dont 1 apprenti.

*** Source EMHa base 5 abandons en 2022 sur les 230 inscrits dans le cadre des formations certifiantes du Titre AEB (CCP).

**** Source moyenne des notes appréciations globales pondérées (331 questionnaires reçus sur 340 questionnaires envoyés en 2022 après chaque CCP ou modules de formation)

***** Taux d'insertion des stagiaires certifiés du Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments de 2019 à 2022 de l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat qui ont répondu avoir un emploi 6 mois après leur date de certification (en rapport du total des 23 stagiaires certifiés du Titre AMB entre 2019 et 2022 qui ont répondu à l'enquête de l'emploi 6 mois après leur date de certification).

Périodicité de mise à jour du taux d'insertion de 2019 à l'année N-1 : 1 fois/an en septembre de l'année N+1 (= 6 mois après la date de la dernière certification au Titre AMB en N-1)

2) Présentation de nos locaux

Nos plateaux techniques sont situés au sein du Technoparc de Poissy (78), ils permettent à nos stagiaires d'acquérir les connaissances dans les différents domaines de l'entretien, de la maintenance, de la décoration de l'habitat et de pratiquer de manière active grâce à nos outils pédagogiques.

Nos surfaces de travail ont été aménagées et équipées pour recréer les conditions d'un chantier professionnel et faciliter ainsi l'apprentissage.



Nos locaux répondent aux normes de sécurité, de prévention et d'accessibilité (bâtiment conforme PMR).

Lors de votre formation, un casier est mis à votre disposition pour vos effets personnels. Si vous souhaitez le fermer à clé il vous sera demandé **d'apporter votre cadenas personnel**.

Un espace sanitaire est mis à votre disposition pour vous changer et revêtir votre tenue de travail.

Il est demandé à chaque apprenant de venir muni de ses propres chaussures sécurité car elles sont obligatoires au sein des ateliers (chaussures en vente dans les grandes surfaces de bricolage notamment).

Un restaurant inter entreprise « les 2 Rivages » est présent au sein du Technoparc. Lors de la fermeture exceptionnelle du restaurant il est demandé aux stagiaires de prévoir un autre moyen de restauration.



3) Notre équipe pédagogique à votre écoute

- **L'équipe pédagogique et administrative**

Notre équipe pédagogique et administrative vous accompagne tout au long de votre parcours de formation



MARIE

Fondatrice PDG
Référénte Qualité
Ingénierie pédagogique
Gestion budgétaire
Relations investisseurs
RH
Référénte Grands Comptes
Responsable de session (examen)
Responsable légal



KARINE

Responsable des opérations
Coordinatrice Pédagogique,
Référénte Handicap
Pédagogie des formations
Organisation des examens
Référénte CFA et mobilité, social & emploi (gestion des partenaires)
Gestion des contrats en alternance (alternants / entreprises)
Responsable de session (examen)



GARY

Responsable Développement Formation
Gestion des contrats Formation
Validation des projets de formation des candidats, conseils, modes de financement
Facturation
Référént Pôle emploi/KAIROS
Veille réglementaire et juridique



ANASTASIA

Assistante commerciale et administrative
Gestion des appels/emails entrants
Envoi des documentations
Services généraux
Règlement factures partenaires (formateurs, fournisseurs...)
Gestion administrative



NICOLAS

Responsable des SI
Gestion des Systèmes d'information
Responsable sites internet interne et partenaires
Référént Dokelio, EDOF
Référént CERES (examen)
Référént RGPD
Veille réglementaire SI
Gestion et facturation Grands Comptes



MELANIE

Ingénierie d'affaires grands comptes



LEA

Assistante Digital et Content Manager
- En alternance -



MELINE

Assistante pédagogique
- En alternance -

L'EMha encourage la possibilité d'exprimer librement ses remarques dans le cadre de l'amélioration continue des formations dispensées :

- Le formateur est le premier contact. Chaque jour il réalise un « retour sur la veille » en invitant les stagiaires à faire part librement de leurs commentaires pour s'assurer que la formation réponde bien à leurs attentes et le cas échéant faire les actions correctives si cela est applicable. Lorsque cela est nécessaire il se fait le relais auprès de l'équipe pédagogique des remarques des stagiaires
- La coordinatrice pédagogique, référente handicap et référente mobilité est disponible, sur RDV, pour toute question liée au déroulement des formations de la part des stagiaires ou des formateurs.
- La responsable développement des formations est disponible, sur RDV, pour toute question liée au dossier administratif et commercial du stagiaire ou du service RH du Client (Intra).

Tout au long du parcours de formation le stagiaire peut envoyer un mail sur information@ecole-metiers-habitat.fr l'école traitera la demande et mettra tout en œuvre pour apporter la réponse adaptée.

- **L'équipe de formateurs**

Les formateurs de notre structure ont une expérience reconnue dans les métiers du Bâtiment et sont formés et qualifiés à la pédagogie pour adultes avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et pédagogiques.

Le formateur est le contact privilégié du stagiaire au quotidien dans le cadre de sa formation. Chaque jour il réalise un « retour sur la veille » en invitant les stagiaires à faire part librement de leurs commentaires pour s'assurer que le cours répond bien à leurs attentes et le cas échéant faire les actions correctives.

Nos formateurs du Titre Agent de Maintenance des Bâtiments – CCP1 "Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment" :



SEBASTIEN

Compétences : Cloisons, Peinture, outillage, enduits de réparation, pose de revêtements muraux, enduits décoratifs, revêtements de sol, clim.

Formation :
Titre d'Agent d'Entretien du Bâtiment, Formation Froid Clim Pac- Manipulation Fluides frigorigènes



DAVID

Compétences : Peinture, enduits de réparation, pose de revêtements muraux, enduits décoratifs, revêtements de sol.

Formation :
CAP Peintre, Artisan Peintre Vitrerie, Revêtement.



JORDAN

Compétences : Electricité, plomberie, sanitaire, peinture, menuiserie, serrurerie.

Formation :
BTS Microtechnique, Titre professionnel d'Agent Entretien Bâtiment, Entreprise du bâtiment tous corps d'état.



FREDERIC

Compétences : Plomberie, Sanitaire, Peinture, outillage, enduits de réparation, pose de revêtements muraux, enduits décoratifs, revêtements de sol.

Formation :
Agent d'entretien du bâtiment, BTS Force de Vente.



OPHELIE

Compétences : Peinture décorative, peinture sur meubles.

Formation :
Diplôme Ecole Nationale Supérieure des Beaux Arts de Paris, Diplôme Institut Supérieur de Peinture Décorative Van der Kelen (Bruxelles).



YANN

Compétences : Artisan Electricien, rénovation intérieur et extérieur

Formation :
CAP Installations en Equipements Electriques



STEPHANIE

Compétences : Architecture et décoration d'intérieur

Formation :
ESAG - Penninghen, Paris, Master 2 Architecture Intérieure Designn mention bien
Chue Foundation, Formation praticien professionnel en Feng Shui Chue Style - 2008/2013



PATRICIA

Compétences : Architecture et décoration d'intérieur -

Formation :
Artisan indépendant Home staging, Architecture intérieure, sketchup3D



OPHELIE

Compétences : Aménagement, décoration, rénovation, agencement

Formation :
MMI déco formation décorateur conseiller en design d'espace MMI déco spécialisation architecture d'intérieur

Nos formateurs du Titre Agent de Maintenance des Bâtiments – CCP2 "Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment"



ERIC

Compétences : Entrepreneur électricien, électricité générale domestique, électricité BT/HT pour PME et PMI, système communicant

Formation :
Habilitation électrique BC/HC - B2V/H2V
BTS Mécanismes et Automatismes Industriels
Baccalauréat technologique électrotechnique (F3)
Brevet d'études professionnelles option électromécanique
Certificat d'aptitudes professionnelles option électromécanique



AURELIEN

Compétences : Electricité, domotique, éclairage, outillage -

Formation :
BTS Technico-commercial (option énergie-environnement)
BTS Electrotechnique, artisan indépendant



FABRICE

Compétences : Entrepreneur électricien
Électricité général industrie et bâtiment
Spécialisation génie climatique

Formation :
BEP Électrotechnique / électromécanique.



YANN

Compétences : Artisan Electricien, rénovation intérieur et extérieur

Formation :
CAP Installations en Equipements Electriques



JULIEN

Compétences : Electricité, domotique, éclairage, Rénovation,

Formation :
Baccalauréat Technologique, Sciences et technologies industrielles ,option électrotechnique

Nos formateurs du Titre Agent Maintenance des Bâtiments – CCP3 "Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment "



VINCENT

Compétences : Plomberie, chauffage, installation sanitaire, installation thermique, Pose de cloison / doublage placo, carrelage, peinture, Pose de terrasse bois.

Formation :
CAP installateur sanitaire et thermique, Equivalence BTS Assurance, CAP vente.



OLIVIER

Compétences : Electricité, plomberie, chauffage, logistique

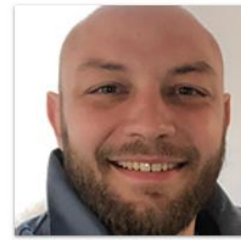
Formation :
Titre AEB, CAP Plomberie Chauffagiste, DUT GEA



RAPHAËL

Compétences :
Systèmes énergétiques et climatiques, Climatisation, équilibrage hydraulique

Formation :
CAP installateur Thermique BAC TMSEC



MAXIME

Compétences : Systèmes énergétiques et climatiques, plombier - chauffagiste

Formation :
Aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes Cat1, CAPLP Génie Thermique, Licence Professionnelle Management, Maintenance et Exploitation des Installations Industrielles

Nos formateurs autres formations professionnelles



CLEMENT

Compétences : Artisan ébéniste / tapissier, décorateur agencier

Formation : Tapissier garnisseur niv. V, restaurateur de mobilier d'art niv. IV, ébéniste



JEAN-FRANCOIS

Compétences : Pose de lames de terrasse, peinture, enduits de réparation, pose de revêtements muraux, enduits décoratifs, revêtements de sol.

Formation : ESC Reims, Artisan inscrit à la Chambre des Métiers.



BENJAMIN

Compétences : Electricité, outillage, peinture, pose de revêtements muraux, enduits décoratifs, revêtements de sol.

Formation : CAP Electricien d'équipement, Artisan Electricité et Domotique.



SANDRINE

Compétences : Coaching architecture et décoration d'intérieur - rédactrice pour Houzz France

Formation : Déco intérieure Centre européen de formation, BTS Immobilier, BTS Tourisme



ALESSANDRO

Compétences : Bois, menuiserie, charpente

Formation : Bac STIM option productique mécanique, BTS productique commercial, CAP charpente, CAP menuiserie, BP charpente



BERNARD

Compétences : Electricité, chauffage, pompe à chaleur

Formation : Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes et habilitation électrique auprès de l'Apave Equivalence BAC filière littéraire en second cycle



ERIC

Compétences : Electricité, chauffage, pompe à chaleur

Formation : Attestation d'aptitudes à la manipulation des fluides frigorigènes catégorie 1
BEP électronique
CAP autodidacte
CAP + BEP Electronique autodidacte



GUILLAUME

Compétences : maintenance systèmes climatiques et énergétiques

Formation : BTS FED Option GCF Fluides Energétique et Domotique option Génie Climatique et Fluidique, BAC Pro TMSEC, Technicien des systèmes énergétiques et climatiques, CFA de bâtiment, CAP Installateur sanitaire, BTS Productique Mécanique



PIERRE-LAURENT

Compétences : chauffage, climatisation, PAC

Formation : Titre d'habilitation électrique BR BT
Attestation de capacité manipulation des fluides frigorigènes
Brevet de maîtrise de Génie Climatique
CAP électrotechnique option D



CYRIL

Compétences : Chauffage, plomberie, sanitaire, PAC

Formation : technicien supérieur Fluide Energie Environnement option A sanitaire et climatique, gestion et maintenance des systèmes énergétiques et climatiques, Installations thermiques, certificat d'aptitudes professionnelles Installations thermique



MATHIAS

Compétences : chauffage, climatisation, PAC, électricité

Formation : BTS exploitation en génie climatique, BP monteur dépanneur en froid et climatisation, BEP / CAP froid et climatisation



DAVID

Compétences : Système climatisation, chauffage, armoire électrique, maintenance, dépannage

Formation : Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes
Brevet en calcul, d'installation de chauffage, en dépannage en gaz, fioul, électricité, paramétrage en régulation
CAP de monteur en installation thermique option A
CAP de monteur en installation thermique option B



PHILIPPE

Compétences : génie climatique, PAC, chauffage

Formation : - Ingénieur écoénergétique, - Licence pro Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables, D.U.T. Génie Thermique et Energie, - BAC général Série Scientifique

4) Les moyens, méthodes et ressources pédagogiques

- **Le matériel pédagogique mis à disposition pendant les formations**

Lors de ses formations, l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat met à disposition des stagiaires des outils pédagogiques adaptés. L'objectif est d'aider et d'accompagner les personnes en formation grâce à des outils qui facilitent leur apprentissage. Cet apprentissage se fait dans le respect des normes de sécurité et des normes environnementales en vigueur.

A son arrivée en formation, chaque apprenant reçoit l'ensemble du matériel individuel nécessaire à son bon apprentissage. Le matériel est ensuite remis par le stagiaire en fin de formation et contrôlé par l'école. Dans le cas d'un matériel défectueux l'école est en charge de réparer et/ou changer le matériel afin de permettre au stagiaire de suivre sa formation dans les meilleures conditions.

L'EMHa Ecole des Métiers bénéficie du soutien de grandes marques d'industriels qui souhaitent accompagner les apprenants dans la réussite de leur apprentissage. Le matériel est sélectionné par l'école en lien avec les industriels afin de proposer un large choix de matériel adaptés aux travaux à réaliser.



Dans le cadre des formations certifiantes du Titre d'Agent de Maintenance des Bâtiments (CCP1, CCP2, CCP3), un manuel pédagogique est donné à chaque stagiaire en début de chaque CCP. Ce manuel restera la propriété de l'apprenant et lui servira de support dans le cadre de sa formation. Les manuels sont sélectionnés par l'équipe pédagogique et actualisée en fonction des nouvelles éditions.

L'EMHa s'appuie sur des prestataires experts : en logistique pour garantir la qualité du matériel et en nettoyage pour garantir la propreté des locaux.

- **Les méthodes pédagogiques**

La pédagogie développée par l'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat s'appuie sur des mises en situation pratiques en atelier proche des conditions réelles de chantier.

L'ensemble de nos formations certifiantes est basé sur une maquette pédagogique construite dans le respect du référentiel de certification du Titre Professionnel élaboré par le Ministère du Travail.

Nous avons opté pour un découpage modulaire des formations basés sur l'apprentissage par la pratique, avec travaux en atelier. Il s'agit d'une alternance d'exposé théorique et d'application pratique sur des équipements et mise en situation professionnelle.

5) Modalité des examens/ jury - de validation du Titre Professionnel - Agent de Maintenance des Bâtiments (cf plus de détail dans le programme détaillé de formation) :

Le Titre Professionnel « Agent de Maintenance des Bâtiments » est délivré par le Ministère du Travail après l'obtention des 3 CCP.

- ☑ Une évaluation finale devant un jury dans le respect du référentiel de certification permet de valider les CCP.
- ☑ Chaque stagiaire est également évalué tout au long de son cursus lors d'évaluations passées en cours de formation (ECP).
- ☑ Chaque stagiaire **devra présenter un dossier professionnel pour chaque CCP lors de son jury.**

Il est également conseillé au stagiaire qui en a la possibilité de programmer une ou plusieurs périodes en entreprise pour mettre en œuvre et perfectionner le savoir-faire acquis en cours de formation. L'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat fournit la convention de stage. Pour obtenir une convention de stage dont la date est située entre le début et la fin de sa convention de formation, le stagiaire peut envoyer un mail à l'adresse suivante : information@ecole-metiers-habitat.fr en précisant l'objet de sa demande.

6) Les ressources pédagogiques consultables pendant la formation :

Dans le cadre des formations proposées par l'EMHa différentes ressources pédagogiques sont présentées par les formateurs. En voici ci-dessous une sélection non exhaustive :

✓ Ressources légales du Titre Professionnel d'Agent de Maintenance des Bâtiments :

➤ Fiche RNCP 35510 et référentiel de certification consultable sur le site France

Compétence : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35510/>

➤ Aide à la rédaction du dossier professionnel et FAQ : www.dossierprofessionnel.fr



✓ Ressources techniques :

- Fiches de sécurité du matériel utilisé, consultable sur le site des fabricants :

- www.toupret.com
- www.bosch-professional.com
- www.se.com
- www.sikkens.fr
- www.bostik.com
- <https://quelyd.fr/>
- <https://www.ocai.fr/intro/>

- Fiches de sensibilisation environnementale :

- www.ademe.fr

- Sites de références :

- www.lamaisonsaintgobain.fr
- www.preventionbtp.fr
- www.batimat.fr

✓ Ressources d'aide à la création d'entreprise (78) :

- Chambres des métiers des Yvelines 19 avenue du Général Mangin 78000 VERSAILLES Tél : 01 39 43 43 43
cm-78@cm-yvelines.fr

- La Chambre de commerce et d'industrie Versailles-Yvelines Tel : 0820 012 112
www.entreprises.cci-paris-idf.fr

✓ Ressources d'aides à l'emploi* :

- Pôle emploi :

- www.pole-emploi.fr
Téléphone Pole emploi : 39 49

- CAP EMPLOI Yvelines, organisme favorisant l'insertion des personnes handicapées :

- Cap emploi des Yvelines, 6bis boulevard Victor Hugo - 78300 Poissy
Tél. 01 30 65 90 97 ou 0134 0130 00 contact@capemploi78.fr
- Cap emploi des Yvelines, Immeuble Capricorne, 23 rue Colbert 78180 Montigny-le-Bretonneux
Tél. 01 30 57 50 12 contact@capemploi78.fr

- Missions locales dans les Yvelines favorisant l'insertion des jeunes

- Mission Locale Intercommunale de Poissy, 21 boulevard Robespierre, 78300 POISSY
Tél. : 01 30 06 30 08



- Mission Locale de Conflans Ste Honorine, 3 allée de Chasselas - 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Tél. : 01 39 72 18 88

- Mission Locale du Mantois, Bâtiment Le Cube Centre Commercial Mantes 2 - 78200 MANTES LA JOLIE. Tél : 01 30 94 23 44

- Mission Locale des Mureaux, 38, avenue Paul Raoult - 78130 LES MUREAUX*
Tél. : 01 93 91 21 50

- Mission Locale de Sartrouville, 27, rue Lamartine - 78500 SARTROUVILLE
Tél. : 01 39 57 46 31

La liste exhaustive est présente sur le site ci-après :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Economie-emploi-et-finances-publiques/Coordonnees-des-agences-Pole-Emploi-de-CAP-Emploi-et-des-missions-locales-dans-les-Yvelines>

7) Accompagnement des publics en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez participer à une de nos formations ?

Contactez-nous sur information@ecole-metiers-habitat.fr en précisant votre situation, **notre référente handicap Karine Auroux** prendra contact avec vous pour vous accompagner dans vos démarches.

L'EMHa en tant que centre de formation et CFA est très sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap.

L'objectif de l'EMHa est que toute personne en situation de handicap puisse accéder à la formation dans la mesure des moyens d'adaptation organisationnels et techniques pouvant être mis en œuvre pour l'accompagner.

Nos Principes :

Dépasser les a priori habituels sur les personnes en situation de handicap

- Pour nous il est primordial d'accepter la personne pour ce qu'elle est et de se concentrer sur ses capacités plutôt que sur ses difficultés
- Une personne ne se résume pas à son handicap. C'est l'interaction entre la personne et une situation dans un environnement social et/ou professionnel qui génère un handicap, parfois temporaire

Prendre en compte le caractère « unique » de la personne handicapée dans la phase précédant la formation

- Les attentes et les demandes sont différentes d'une personne à une autre.
- Chaque personne est unique et à ce titre, les personnes handicapées, même lorsque leur handicap est le même, sont distinctes. Un même handicap se traduit différemment selon le contexte et la manière dont les personnes concernées arrivent à le compenser, sur le plan personnel, social, professionnel...
- Chaque type de déficience se traduit par de multiples symptômes et entraîne des difficultés variées.
- Il est important d'identifier ce que chaque personne est en capacité ou dans l'incapacité de faire.
- Pour un même handicap, les contraintes et les solutions peuvent être différentes et ne pas nécessiter obligatoirement d'adaptation particulière.

La référente handicap sensibilise l'équipe pédagogique afin d'accompagner au mieux les personnes en situation de handicap.

Annuaire HANDICAP, les structures d'accompagnement :

• L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph).

L'Agefiph gère le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (correspondant aux contributions financières versées par les entreprises de 20 salariés et plus, soumises à l'obligation d'emploi des personnes handicapées)

Elle poursuit quatre objectifs principaux :

- Développer la qualification des personnes handicapées. Améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées.
- Aider les entreprises à recruter et à maintenir dans l'emploi leurs salariés handicapés.
- Approfondir la connaissance de la population active handicapée.

Les aides de l'Agefiph peuvent être mobilisées simultanément ou séparément pour soutenir les parcours d'insertion professionnelle des personnes handicapées et pour appuyer les différentes initiatives des entreprises en faveur de leur emploi.

Contacts Ile de France : Bastien GRIESBERGER et M'Ballo SECK (uniquement par e-mail) :
rhf-idf@agefiph.asso.fr

• Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

La MDPH exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille et de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps. La MDPH remplit 8 missions principales :

- Elle informe et accompagne les personnes handicapées et leur famille dès l'annonce du handicap et tout au long de son évolution.
- Elle met en place et organise l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne sur la base du projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation du handicap.
- Elle assure l'organisation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), le suivi de la mise en œuvre de ses décisions et la gestion du fonds départemental de compensation du handicap.
- Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de la compétence de la CDAPH.
- Elle organise une mission de conciliation par des personnes qualifiées.
- Elle assure le suivi de la mise en œuvre des décisions prises.
- Elle organise des actions de coordination avec les dispositifs sanitaires et médico sociaux et désigne, en son sein un référent pour l'insertion professionnelle.
- Elle met en place un numéro téléphonique pour les appels d'urgence et une équipe de veille pour les soins infirmiers

Contact : MDPH des Yvelines (78)

Accueil téléphonique uniquement de 9h à 12h et de 14h à 16h : 0 801 801 100

TSA 60100

78539 BUC CEDEX

Courriel : autonomie78@yvelines.fr

• Cap Emploi

Les Cap emploi sont les structures spécialisées d'insertion des travailleurs handicapés. Les Cap emploi ont une double mission : apporter conseil et soutien technique aux employeurs dans le cadre du recrutement

de travailleurs handicapés, et accompagner vers l'emploi et dans l'emploi les personnes handicapées bénéficiaires de la loi du 11 février 2005, relevant du marché du travail. Leur objectif est de faire converger les compétences des candidats handicapés et les besoins des entreprises. Cette action s'exerce dans le cadre d'une mission de service public. En vertu de ce principe, ils participent aux politiques de l'emploi et de la formation.

Contact : CAP Emploi 78 (siège) 6 Bis Boulevard Victor Hugo - 78300 Poissy - 01 34 01 30 00
contact@capemploi78.fr

8) Accès au site

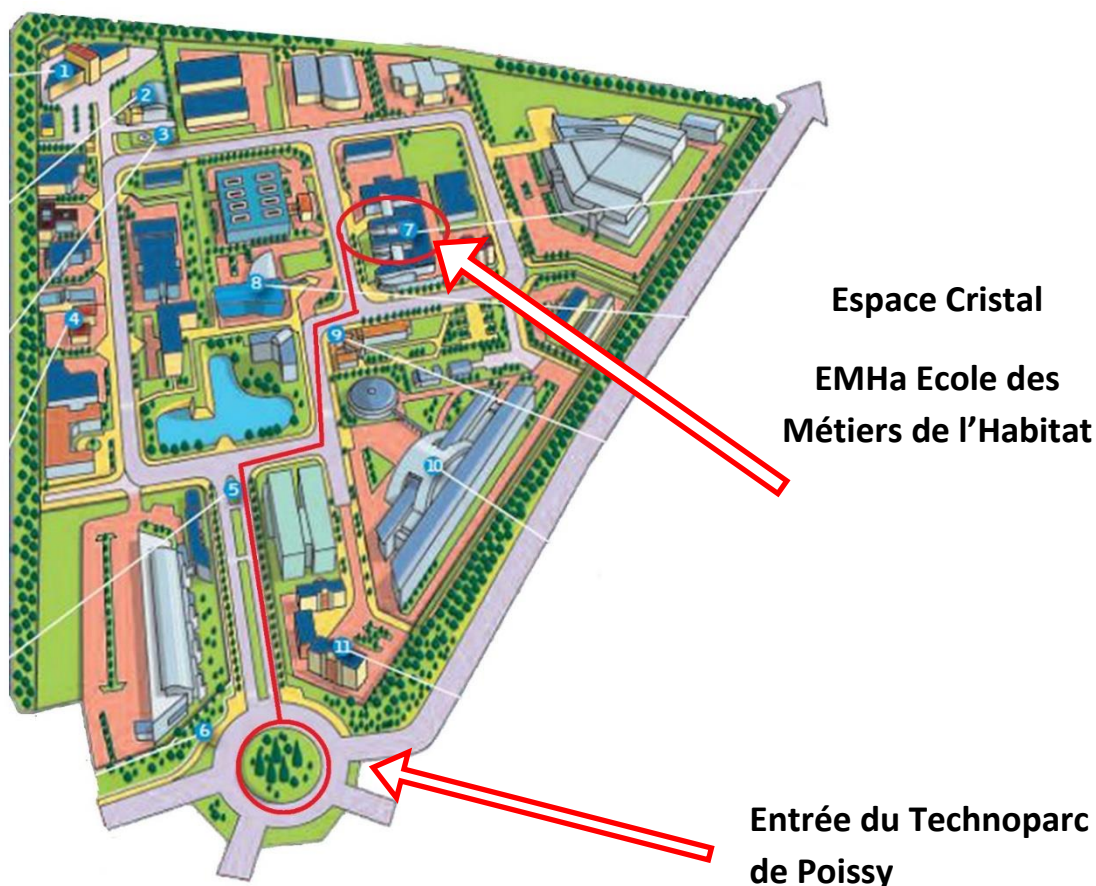
Plateau technique de EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat à Poissy (78 - Yvelines)

Espace Cristal - Technoparc de Poissy 22, Rue Gustave Eiffel - 78300 POISSY

Contact : 01.84.88.83.50

Email : information@ecole-metiers-habitat.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil du Technoparc : de 9h00 à 13h et de 14h à 17h00



Comment s'y rendre ?

- **En venant de Paris en voiture (parking gratuit) :**

Suivre A14 en direction d'Avenue de la Maladrerie/D30 à Poissy.

Prendre la sortie 6.b pour D30 en direction de Poissy-La Maladrerie

Prendre Avenue Blanche de Castille, Avenue des Ursulines, Boulevard Devaux, Rue Saint-Sébastien et Avenue de Pontoise/D30 en direction de Rue Gustave Eiffel

- **Autre par route :** A13, A14, A15, N13, D190

- **En venant de Paris en transports en commun :**

Itinéraire 1 : Prendre le RER A direction Poissy jusqu'à la Gare de Poissy, suivre la sortie gare SUD, prendre le bus 54 (voir détails ci-après) direction Lycée Charles de Gaulle, s'arrêter à l'arrêt Lycée Charles de Gaulle. Prendre la direction sud-est sur la rue Gustave Eiffel, tourner à gauche sur la rue Gustave Eiffel.

Itinéraire 2 : Prendre le RER A direction Cergy jusqu'à Achères Ville, prendre le bus A2 (voir détails ci-après) direction Chambre d'Industrie et du Commerce, s'arrêter à l'arrêt Lycée Charles de Gaulle. Prendre la direction sud-est sur la rue Gustave Eiffel, tourner à gauche sur la rue Gustave Eiffel.

- **Autre par rail :** Transilien Départ de la gare de Saint-Lazare Ligne J

- **Autre bus depuis la gare de Poissy :** ligne 16 Express et Ligne 5

A Poissy Gare sud, vous pouvez prendre :

* le bus 54 direction Lycée Charles de Gaulle (Poissy) et descendre à l'arrêt Lycée Charles de Gaulle. Pour télécharger les horaires et le plan : <https://www.transdev-idf.com/ligne-54/poissy-poissy/015-PA2RS>

* le bus 5 direction Gare Place Romagné (Conflans-Sainte-Honorine) et descendre à l'arrêt rond-point Technoparc. Pour télécharger les horaires et le plan : <https://www.transdev-idf.com/ligne-05/conflans-sainte-honorine-poissy/212-CA>

A la gare d'Achères-Ville, vous pouvez prendre le bus A2 en direction de la Chambre de Commerce et d'Industrie et descendre à l'arrêt Lycée Charles de Gaulle. Pour télécharger les horaires et le plan : <https://www.transdev-idf.com/ligne-A2/acheres-acheres/212-CA>

Stationnement

Des places de stationnement gratuites sont disponibles dans l'enceinte du Technoparc

Il est interdit de stationner en dehors de ses places ou devant les ateliers.

Entrées et sorties des ateliers 3 et 12 : pour conserver les espaces communs propres sans traces de poussières, plâtres etc. apportés par les ateliers EMHa, les ateliers sont accessibles en empruntant uniquement les accès extérieurs et non l'accès par la porte principale de l'Espace Cristal afin de limiter le croisement avec des personnes extérieures à la formation.

Déplacement au sein des locaux du Technoparc

Il est strictement interdit d'accéder aux bâtiments du Technoparc autres que les ateliers prévus pour la formation (atelier 3 ou 12 Cristal ou atelier 55 Média).

En cas d'urgence

Veillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur. Depuis votre mobile, composer le 112 puis le 01 84 88 83 50 pour prévenir l'accueil EMHa.

9) Vos contacts

<p>Contact commercial et administratif – formation continue</p> <p>Pour l'accompagnement de votre projet et le suivi administratif</p>	<p>Gary Richard-Hilaire Responsable Développement Formation 01 84 88 83 50 06 42 21 91 29 garyrichardhilaire@ecole-metiers-habitat.fr</p>
<p>Contact administratif CFA – formation en alternance</p>	<p>Karine Auroux Responsable Pédagogique et des opérations Référénte Handicap Référénte mobilité nationale et internationale 01 84 88 83 50 information@ecole-metiers-habitat.fr</p>
<p>Contact pédagogique Pour toutes vos questions d'ordre pédagogique et handicap</p>	<p>Karine Auroux Responsable Pédagogique et des opérations Référénte Handicap Référénte mobilité nationale et internationale 01 84 88 83 50 information@ecole-metiers-habitat.fr</p>

En cas de retard ou d'absence :

<p>Pour les retards</p>	<p>Merci de prévenir l'école au 01 84 88 83 50 ou information@ecole-metiers-habitat.fr</p>
<p>Pour les absences</p>	<p>Merci d'adresser uniquement un courriel à information@ecole-metiers-habitat.fr</p>

Vous suivez votre formation en contrat d'apprentissage au sein de notre CFA ?

Voici un complément d'informations spécifiques à
l'attention des apprentis



10) Complément d'information destiné aux apprentis en contrat d'apprentissage

L'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat s'engage à assurer ses missions en tant que CFA

1. Accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage, en développant leurs connaissances et leurs compétences et en facilitant leur intégration en emploi, en cohérence avec leur projet professionnel ».
2. Appui et d'accompagnement des « postulants à l'apprentissage » dans leur recherche d'un employeur.
3. Assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage ».
4. Informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel ».
5. Concerne les apprentis en rupture de contrat. L'objectif est de permettre « la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnants dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi », sachant qu'ils sont « affiliés à un régime de sécurité sociale » et peuvent bénéficier d'une rémunération comme stagiaires de la formation professionnelle.
6. Apporter, en lien avec le service public de l'emploi, en particulier avec les missions locales, un accompagnement aux apprentis pour prévenir ou résoudre les difficultés d'ordre social et matériel susceptibles de mettre en péril le déroulement du contrat d'apprentissage ».
7. Favoriser la mixité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi qu'à la prévention du harcèlement sexuel au travail et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui met en avant les avantages de la mixité ». Les CFA « participent à la lutte contre la répartition sexuée des métiers ».
8. Encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en organisant des actions d'information sur ces sujets à destination des apprentis ».
9. Favoriser, au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité au sein de leurs structures en sensibilisant les formateurs, les maîtres d'apprentissage et les apprentis à l'égalité des chances et à la lutte contre toutes formes de discriminations et en menant une politique d'orientation et de promotion des formations qui mette en avant les avantages de la diversité ».
10. Encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis en nommant un personnel dédié, qui peut comprendre un référent mobilité mobilisant, au niveau national, les ressources locales et, au niveau international, les programmes de l'Union européenne, et en mentionnant, le cas échéant, dans le contenu de la formation, la période de mobilité ».
11. Assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation prévue est dispensée en tout ou partie à distance ».

12. Mission d'évaluation « des compétences acquises par les apprentis, y compris sous la forme d'un contrôle continu, dans le respect des règles définies par chaque organisme certificateur ».

13. Accompagner les apprentis ayant interrompu leur formation et ceux n'ayant pas, à l'issue de leur formation, obtenu de diplôme ou de titre à finalité professionnelle vers les personnes et les organismes susceptibles de les accompagner dans la définition d'un projet de poursuite de formation ».

14. Accompagnement des apprentis « dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur ».

LES 10 ENGAGEMENTS DE L'APPRENTI

En signant mon contrat d'apprentissage, je m'engage en tant qu'apprenti à :

1. Avoir un comportement compatible avec les exigences du métier (tenue, langage, disponibilité...).
2. Utiliser les deux premiers mois du contrat pour confirmer mon choix d'orientation et ma motivation à poursuivre la formation.
3. Adopter une attitude positive dans la réalisation du travail confié par mon maître d'apprentissage durant la durée du contrat.
4. Suivre assidûment les cours du Centre de Formation d'Apprentis
5. Tenir régulièrement à jour le livret professionnel de l'apprentissage, document de liaison, entre le Centre de Formation d'Apprentis et le maître d'apprentissage et leur présenter systématiquement.
6. Respecter les consignes et les règlements intérieurs de l'entreprise et du Centre de Formation d'Apprentis (CFA).
7. Prévenir immédiatement l'entreprise et le CFA de mon absence et en fournir les justificatifs.
8. Persévérer dans mon projet professionnel lorsque je rencontre des difficultés.
9. Solliciter le concours d'une médiation (Inspection de l'Apprentissage, direction du CFA...) en cas de situation conflictuelle afin d'éviter une rupture de contrat.
10. Me présenter à toutes les épreuves d'examen.

Ressources d'aides pour les apprentis :

NOUVEAU : découvrez la plateforme créée pour les alternants afin de répondre à leurs questions !

Source : <https://view.genial.ly/64b8ec97019c6e0011bc0803>

Toutes les informations pour vous guider :

- Avant votre entrée en CFA et en entreprise
- Pendant votre formation en CFA et en entreprise
- Après votre formation en CFA et en entreprise



Extrait du guide :

Aides au permis de conduire :

« Les apprentis peuvent bénéficier de l'Aide au financement du permis de conduire B. Cette aide de 500 euros est proposée aux apprentis par l'État pour financer leur permis de conduire à condition d'être :

- Agé d'au moins 18 ans ;
- Titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- Engagé dans un parcours d'obtention du permis B.

Plus d'informations sur la démarche à suivre : <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/cfa-aide-au-financement-du-permis-de-conduire-b> »

Aides au logement pour les apprentis :

www.caf.fr et www.actionlogement.fr

« Les apprentis peuvent accéder à 3 aides au logement financées par l'Etat et gérées par la CAF. Elles sont non cumulables, et accordées par ordre de priorité suivant :

- l'aide personnalisée au logement (Apl)
- l'allocation de logement familiale (Alf) : destinée aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier de l'Apl
- l'allocation de logement sociale (Als) : pour les locataires qui ne peuvent bénéficier ni de l'Apl ni de l'Alf.

Ces aides et leur montant dépend du lieu de résidence, de la composition du foyer et des ressources :

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-pas-de-calais/offre-de-service/vie-professionnelle/je-suis-etudiante/aides-au-logement-etudiant/aides-personnelles-au-logement-apl-alf-als>

Les apprentis peuvent aussi bénéficier des aides au logement d'Action Logement :

- Aide Mobili-jeune : prise en charge du loyer de 10 à 100 euros par mois pour les apprentis de moins de 30 ans du secteur non agricole (<https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune>)
- Aide Agri-Mobili-Jeune : prise en charge du loyer jusqu'à 300 euros par mois pour les apprentis de moins de 30 ans du secteur agricole : https://www.actionlogement.fr/sites/als/files/documents/Fiches_produits/fiche_aide_agri_mobili_jeune_juill2022.pdf
- Garantie Visale : dispositif de caution ouvert aux apprentis sans limite d'âge, justifiant d'un salaire mensuel inférieur ou égal à 1 500 euros net par mois. (<https://www.actionlogement.fr/garantie-visale-jeunes>)
- L'avance Loca-pass : dispositif de prêt sans intérêt ni frais de dossier pour financer un dépôt de garantie (<https://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass-jeunes>) »

Les aides complémentaires pour les personnes en situation de handicap

Que tu sois déjà apprenti ou candidat, assure-toi, idéalement en amont de la signature de ton contrat d'apprentissage, d'être suivi par un conseiller Cap emploi, Mission locale ou Pôle Emploi, et/ou avoir initié une demande de Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) dès tes 16 ans. C'est un soutien important pour la réussite de ton parcours de formation ! plus d'information

<https://view.genial.ly/64b8ec97019c6e0011bc0803>

Médiation :

Un litige existe entre un employeur et son apprenti ? Le médiateur de l'apprentissage accompagne les parties à trouver à l'amiable une solution à leur problème. Nous vous indiquons les démarches à effectuer.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31633>

11) Règlement intérieur

L'EMHa Ecole des Métiers de l'Habitat vous a envoyé le règlement intérieur celui-ci est téléchargeable en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.ecole-metiers-habitat.fr/telechargement-documentation>

L'ensemble de l'équipe pédagogique de l'EMHa
vous souhaite une bonne formation
à toutes et à tous !

L'équipe reste disponible tout au long de votre parcours.

Contact

information@ecole-metiers-habitat.fr

01 84 88 83 50